

LE SÉNAT

Le mardi 11 juillet 1995

La séance est ouverte à 20 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LE DÉCÈS DE M. GEORGE JOHNSON

HOMMAGES

L'honorable Sharon Carstairs: Honorables sénateurs, c'est avec tristesse que je prends la parole ce soir pour rendre hommage à George Johnson, décédé samedi à Gimli, au Manitoba, à l'âge de 74 ans.

Ancien lieutenant-gouverneur du Manitoba, George Johnson a également été ministre dans un Cabinet progressiste-conservateur pendant de longues années, à titre de ministre de la Santé et des Affaires sociales et de ministre de l'Éducation de la province.

George Johnson, qui était médecin, a été un pionnier des réformes sociales au Manitoba. Il a collaboré à l'implantation de l'assurance-maladie, il a dirigé le ministère de la Santé et il a encouragé une plus grande utilisation du français dans les écoles publiques de la province. Son mandat de lieutenant-gouverneur a coïncidé avec mon propre mandat de députée à l'Assemblée législative du Manitoba. J'ai maintes fois eu l'occasion de profiter de la chaleureuse hospitalité de George Johnson et de son épouse. C'était au fond un homme timide qui n'était pas à l'aise pour parler en public, malgré sa carrière politique. Il était toujours poli, d'une profonde humanité, d'un grand enthousiasme et d'une incroyable dignité.

Atteint par la maladie alors qu'il occupait toujours ses fonctions, il ne s'est jamais dérobé à ses devoirs malgré ses problèmes de santé. Même vers la fin, lorsque le gouvernement a retardé la nomination de son successeur, il a lutté et tenu bon.

Lorsqu'il donnait lecture du discours du Trône, il disait toujours quelques mots de français, mais ce n'était pas sans mal, car cette deuxième langue ne lui venait pas naturellement. Il esquissait un sourire, et, plus tard, il disait qu'il parlait beaucoup mieux dans l'intimité de son bureau ou encore à la salle de bain. C'est un sentiment que nous sommes nombreux à partager lorsque nous apprenons une deuxième langue.

George Johnson était un merveilleux représentant de la reine et de ma province. J'offre mes plus sincères condoléances à son épouse, Doris — avec qui il devait fêter cette année son

50^e anniversaire de mariage — à ses cinq enfants, dont le sénateur Janis Johnson, et à leurs familles. Comme tous les Manitobains, je suis désolée de voir disparaître un concitoyen distingué et plus particulièrement les membres de la collectivité islandaise, à laquelle il était fier d'appartenir.

L'honorable Terry Stratton: Je voudrais également dire un mot au sujet de notre ancien lieutenant-gouverneur, qui vient de mourir. Le sénateur Carstairs a parlé éloquemment de son passé professionnel. C'était aussi un homme de famille. Il a eu cinq enfants. Le succès d'un homme ou d'une famille se reflète dans les réalisations des enfants. Tous ses enfants ont bien réussi, tous sont restés très proches et tous, j'en suis sûr, regretteront terriblement leur père.

Pendant toutes les années où je l'ai connu, il a toujours fait preuve de chaleur et d'amitié, mais il était timide. C'était un homme plein d'humilité qui a beaucoup fait pour le Manitoba. Mais c'était aussi un homme de principes, d'honneur et d'intégrité et nous devrions tous chercher à atteindre ses normes. En fin de compte c'est la mesure de tout homme ou de toute femme. Ce soir, je rends hommage à son intégrité et à celle de sa famille.

LA CONFÉRENCE MONDIALE DES PARLEMENTAIRES SUR LE TIBET

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE, TENUE À VILNIUS, EN LITUANIE

L'honorable Consiglio Di Nino: Honorables sénateurs, la deuxième conférence mondiale des parlementaires sur le Tibet a eu lieu du 25 au 27 mai 1995, à Vilnius en Lituanie, un pays qui, après 50 ans d'occupation, a acquis son indépendance il y a quelques années seulement. J'ai participé à cette conférence avec plus de 80 parlementaires de 21 pays.

Tous les participants ont unanimement appuyé les efforts de Sa Sainteté le dalaï lama et du gouvernement tibétain en exil en vue d'amener le gouvernement chinois à s'engager dans un véritable dialogue sur la question du Tibet, sans condition préalable.

Les participants ont adopté un certain nombre de résolutions et notamment une qui vise à contester légalement les revendications de la Chine à l'égard du Tibet, par le truchement d'organismes internationaux, et une autre qui demande à la Chine d'inviter une délégation de parlementaires internationaux à visiter la Chine et le Tibet dans le cadre d'une mission d'observation. La délégation se rendrait aussi à Dharmasala, en Inde, pour rencontrer le gouvernement tibétain en exil et ferait rapport de ses constatations aux autres nations.